



Le permis, c'est gratuit

vincent.chaumont@ardenne-metropole.fr

Ne vous méprenez pas : Ardenne Métropole n'a nullement l'intention de se métamorphoser en auto-école... Les permis dont il est ici question sont ceux dits « de construire », ou si vous préférez les autorisations d'urbanisme. Traditionnellement, c'étaient les services de l'Etat qui instruisaient ces autorisations. Mais ce dernier a fait connaître en 2015 son intention de ne plus assurer cette prestation. Jouant la carte de la solidarité, notre communauté d'agglomération a pris le relais et 46 communes lui confient déjà cette tâche. Bonne nouvelle, elles seront bientôt onze de plus à bénéficier gratuitement de cette offre : Arreux, Fleigneux, Francheval, Gernelle, Hannogne, Haudrecy, Houldizy, Illy, La Chapelle, Thelonne et Villers-Cernay.

Limpide !

edith.bouillot@ardenne-metropole.fr

La presse (et le public...) s'intéressera toujours plus aux trains en retard qu'à ceux qui arrivent à l'heure. Normal ! Mais cela ne doit pas nous empêcher de saluer lorsqu'il le faut les réussites, surtout lorsqu'elles surviennent après une période mouvementée... C'est le cas au centre aquatique Bernard Albin, à Charleville-Mézières : après le long et douloureux épisode des staphylocoques, tout est rentré dans l'ordre. Sur l'ensemble de l'année 2016 en effet, aucune des analyses effectuées sous la responsabilité de l'Agence régionale de santé (ARS) n'a permis de détecter la moindre trace de bactérie. Sachant que l'ARS prélève chaque mois de l'eau dans chacun des bassins, il est donc possible d'affirmer que l'eau de Bernard Albin est désormais limpide.

Limite, limite...

christophe.ruelle@ardenne-metropole.fr

Le dernier conseil communautaire a permis de corriger une anomalie dont de nombreux usagers d'Ardenne Métropole pouvaient être les victimes. Jusqu'alors, le propriétaire d'une maison était en effet responsable de ses tuyaux d'évacuation des eaux usées jusqu'à l'endroit où ces derniers rejoignent le collecteur principal, le « gros tuyau » qui passe généralement au milieu de la route. En cas de fuite ou de problème de tout ordre, le propriétaire devait donc assurer à ses frais les réparations. Désormais, sa responsabilité s'arrêtera aux limites de sa propriété : au-delà, ce sont les services communautaires qui prendront les interventions à leur charge.

Et surtout la santé

sylvie.maris@ardenne-metropole.fr

Fidèle à son engagement, Ardenne Métropole a acté mercredi soir l'aide financière de 25 000 euros qu'elle va apporter au projet d'aménagement d'un pôle santé à Nouvion-sur-Meuse, une première qui mérite d'être détaillée. Ce centre médical regroupera une dizaine de professionnels de la santé œuvrant dans les domaines de la médecine générale, des soins infirmiers, de l'orthophonie et de la diététique. D'autres projets similaires sont actuellement à l'étude dans divers secteurs ruraux du territoire communautaire, projets qui seront bien évidemment présentés eux aussi à notre communauté d'agglomération.